

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

2 mai 2012

### SOMMAIRE

Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l. ....	53380	Engcap Lux MCD 1, S.à r.l. ....	53414
C6 Ré .....	53409	Engcap Lux MCD 2, S.à r.l. ....	53415
Cadanor S.A. ....	53383	Equestrean S.A. ....	53410
Calpam Luxembourg S.à r.l. ....	53391	Europe Air Service S.A. ....	53382
Camel Ride Holding S.A. ....	53381	Even Investments 2 S.à r.l. ....	53378
Champ Cargosystems S.A. ....	53391	Feo Investment S.A. ....	53391
Champ Cargosystems S.A. ....	53392	FOTO.LU S.A. ....	53410
Chinalux SA .....	53392	Franconville S.A. ....	53419
Clinlux S.A. Holding .....	53392	Gregorius S.A. ....	53415
CNH Europe Holding S.A. ....	53407	G-Venture S.A. ....	53383
Comgest Asia .....	53407	HAPOGA .....	53410
Comgest Europe .....	53393	Hauter Peinture .....	53414
CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A. ....	53408	Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l. ....	53411
CQS Luxembourg Global S.à r.l. ....	53408	Highland VI - CAS (A) S.à r.l. ....	53409
Credit Suisse Nova (Lux) .....	53381	Holesovice Residential Holdings S.A. ....	53381
Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l. ....	53382	KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts .....	53424
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	53409	Mittelmeer Kreuzfahrt Schiffe (M.K.S.) S.A. ....	53413
Dasbourg-Pont SA .....	53411	Open Air Kunstfestival .....	53393
Davmar S.à r.l. ....	53411	Rossdale Holdings S.à r.l. ....	53408
D.E.H. Holdings Sàrl .....	53407	Sarmat Holding S.à r.l. ....	53397
DH M Alpha S.à r.l. ....	53412	Schräinerei Conrardy Succ. Jacques & Thorn S.à r.l. ....	53380
DH M Beta S.à r.l. ....	53412	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLE-Wé .....	53424
Dune Investment S.A. ....	53413	Southlane 2 S.à r.l. ....	53412
E-Content Store .....	53413	Stadeco International S.A. ....	53423
Ecotrade S.A. ....	53415	Star One Media S.à r.l. ....	53382
Eleven Dahoon S.à r.l. ....	53414		
Encana International Holdings S.à r.l. ....	53407		

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March,

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Even Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115994,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 20, 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EVEN INVESTMENTS 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119276, incorporated pursuant to a notarial deed on August 17, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2052 on November 2, 2006 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation were last amended on April 5, 2007, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on July 19, 2007, number 1502.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Approval of the opening balance sheet for the liquidation of the Company.
2. Decision to dissolve the Company.
3. Decision to appoint the liquidator and determination of its powers.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to approve the opening balance sheet for the liquidation of the Company dated as at the date hereof.

*Second resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company, after such Company became the sole holder of the shares of Ziggo NV, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, further to a restructuring of the group of companies to which the Company belongs.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of advance payments of liquidation proceeds.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Even Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115994,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mars 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de EVEN INVESTMENTS 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 119276, constituée selon acte notarié en date du 17 août 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 novembre 2006, n°2052 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 avril 2007, suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 juillet 2007, n°1502.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du bilan d'ouverture de la liquidation de la Société.
2. Décision de dissoudre la Société.
3. Décision de nommer le liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, la partie comparante demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de la liquidation de la Société, daté de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société, après que cette Société est devenue l'associé unique des actions de Ziggo NV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, suite à une restructuration du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le disposent les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires ces pouvoirs en déterminant l'étendue et la durée de la délégation.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mars 2012. Relation: EAC/2012/3827. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012036691/120.

(120049105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

**Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Schräinerei Conrardy Succ. Jacques & Thorn S.à r.l.)**

Siège social: L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 83.797.

L'an deux mille douze, le deux mars,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Monsieur Constantin JACQUES, maître-menuisier-ébéniste, né à Luxembourg, le 20 décembre 1979, demeurant à L-3830 Schifflange, 8, rue des Fleurs,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mondercange, le 2 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de SCHRAÏNEREI CONRARDY SUCC. JACQUES & THORN S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 83.797, constituée suivant acte notarié en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 217 du 8 février 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2260 du 4 décembre 2006.

Le comparant, représente comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en «Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l.».

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Atelier de Menuiserie Design Constantin Jacques S.à r.l.» »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 mars 2012. REM/2012/212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036939/43.

(120049515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

---

**Holesovice Residential Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.831.

---

L'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, Administrateur, a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012038065/11.

(120050699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

---

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2012 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Fernand Schaus et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Nova (Lux).

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012037926/25.

(120050964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Camel Ride Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 79.449.

---

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 25 juin 2009 que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé de:

1. renouveler le mandat du conseil d'administration à savoir:

- Monsieur Reicherts Jean, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris
- Monsieur Reicherts Robert, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris
- La société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A (rc B 41397), elle-même représentée par son administrateur-délégué Monsieur Reicherts Jean, avec siège social L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris,

2. renouveler le mandat de l'administrateur-délégué à savoir la société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A (rc B 41397) elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Reicherts Jean, avec siège social L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris

Les mandats du conseil d'administration et de l'administrateur délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze.

3. ne pas renouveler le mandat de la Fiduciaire Européenne S.à.r.l. (RC B 22942) en tant que commissaire aux comptes de la société.

En remplacement, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat: la société anonyme FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A. (RC B 145543), ayant son siège à 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour extrait conforme

J. REICHERTS

Mandataire

Référence de publication: 2012037930/29.

(120051027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Star One Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.700.

—  
*Extrait de la décision des associés adoptée le 26 mars 2012*

Conformément à la cession de parts sociales du 26 mars 2012, Luxembourg Fund Partners S.A., avec siège sociale à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling a vendu 50 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Lux LELEUX demeurant à 24 rue du Canal; F-57700 Marspich

Conformément à la cession de parts sociales du 26 mars 2012, Brothers Moore Limited, avec siège sociale à Midocean Management and Trust Services (BVI) Limited, Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola (Ils Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1034970 a vendu 50 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur Lux LELEUX demeurant à 24 rue du Canal; F-57700 Marspich

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé unique Monsieur Jean-Luc LELEUX et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

STAR ONE MEDIA SARL

Représenté par Luxembourg Fund Partners S.A.

Geoffroy Robert MOORE / Christian David Michael MOORE

Gérants

Référence de publication: 2012038276/23.

(120050437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Europe Air Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.302.

—  
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012037984/10.

(120050469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.589.

—  
Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 13 mars 2012, il a été décidé de nommer Monsieur Frederik Denys, né le 29 octobre 1982 à Knokke-Heist, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, Gérant de la Société Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.

Luxembourg, le 28/03/2012.

*Pour: Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012037927/17.

(120050670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Cadanor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A. lors du Conseil d'Administration du 2 août 2007.

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 04 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CADANOR S.A.

Référence de publication: 2012037928/16.

(120050939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**G-Venture S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.673.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mister Pierre GOFFINET, born in Bastogne (Belgium) on the 15 September 1971, with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Such appearing party, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

**Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "G-VENTURE S.A."

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**3. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in-and outside the country.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. - Capital

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with no nominal value, fully paid up (by 100 %).

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### 8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

### 9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

### 10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.



10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **11. General powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

#### **14. Statutory auditor.**

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

### **Chapter V. - General meeting of shareholders**

#### **15. Powers of the general meeting of shareholders.**

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of June, at 2 P.M., and for the first time in 2013.

**17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

## Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

### 19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2012.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### 20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

## Chapter VIII. - Applicable law

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for all the 31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the general meeting of the shareholders, has passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-1940 Luxembourg, 370 route de Longwy.

2. The following has been elected as Director of the Company for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

Mister Pierre GOFFINET, born in Bastogne (Belgium) on the 15 September 1971, with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. The statutory auditor will be Stratego International S. à r.l., with registered office at L-1940 Luxembourg, 370 route de Longwy.

Its mandate will expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dit-neuf mars

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Monsieur Pierre GOFFINET, né à Bastogne (Belgique) le 15 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

### STATUTS

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

##### 1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «G-VENTURE S.A.».

##### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II. - Capital

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

##### 8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

#### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin, à 14 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et un mille (31.000) action. Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique représentant l'intégralité du capital et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017:

Monsieur Pierre GOFFINET, né à Bastogne (Belgique) le 15 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017 Stratego International S. à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg 370 route de Longwy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 mars 2012. Relation: LAC/2012/13027. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036724/404.

(120048887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

**Feo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.408.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 février 2012 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg, administrateur;

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur.

- La société Ser.Com S.à.r.l., commissaire, domiciliée 19, boulevard Grnade Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038013/21.

(120050590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Calpam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.646.

---

**EXTRAIT**

Il ressort de l'Assemblée du 05 mai 2011:

Démission d'un gérant technique

Monsieur Jean-Paul Schmit a présenté sa démission du poste de gérant technique à partir du 31 juillet 2011.

Nomination d'un gérant technique

Monsieur Carlo Boulanger, né le 21 août 1972 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, habitant à L-5337 Moutfort, 38, rue Kiem, a été nommé comme gérant technique pour une durée indéterminée, à partir du 1<sup>er</sup> août 2011.

Bertrange, le 24 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Gérant technique*

Référence de publication: 2012037929/19.

(120050852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

---

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 7 mars 2012*

L'Assemblée a accusé réception de la lettre de démission de M. David Arendt datée du 31 décembre 2011 et a accepté la démission de M. David Arendt de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP Cargosystems S.A.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012037936/13.

(120050449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 96.736.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires annuelle de la Société tenue à Luxembourg le 14 mars 2012*

L'Assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs en fonction d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

L'Assemblée a nommé M. Richard Forson, domicilié au 2, Am Suebelwee, Résidence Amadeo, L-5243 Sandweiler, en tant qu'administrateur de la Société à compter du 14 mars 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

*Extrait des décisions du conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 14 mars 2012*

Le Conseil d'administration a décidé de renommer M. Francesco Violante comme président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012037937/19.

(120050449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Chinalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.256.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 9 mars 2012*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. De procéder au remplacement de Monsieur Bruno François DAWANCE au poste d'administrateur par Monsieur Thierry DE POERCK, domicilié Rue Principale n°21A à L-8383 KOERICH, à dater de ce 9 mars 2012. Le mandat d'administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'an 2017.

Et le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de nommer un second administrateur-délégué Monsieur Thierry DE POERCK à dater de ce 9 mars 2012 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'an 2017.

2. L'assemblée décide également de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Jean-Pierre LUTGEN et Madame Laurence JACQUES à dater de ce 9 mars 2012 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'an 2017.

Et le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Laurence JACQUES à dater de ce 9 mars 2012 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'an 2017.

3. Enfin, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. à dater de ce 9 mars 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012037938/22.

(120050743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Clinlux S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 132.676.

Par résolutions prises en date du 7 mars 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Victor Gillen, avec adresse au 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- Louis-Pascal Halary, avec adresse au Maison Chista, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France

- Evelyne Halary-Batherosse, avec adresse au Maison Chista, Route d'Hasparren, 64250 Cambo-les-Bains, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

2) suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une



période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037940/20.

(120051099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

### **Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2012*

En date du 29 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Arnaud Hurtard en qualité d'Administrateur,
- de nommer Monsieur Jean-Marc Servais, Luxcellence Management Company SA, 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013, en remplacement de Monsieur Arnaud Hurtard, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler, de Monsieur Franz-Johan Weis et de Monsieur Arnaud Cosserat en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Europe

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012037945/20.

(120051018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

### **Open Air Kunstfestival, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 5, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg F 9.060.

#### STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 et ses modifications subséquentes sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Allard; Roland; Employé de l'Etat; 14, Wëlzerstrooss, L-9776 Wilwerwiltz; 26.04.1980; Wiltz; LU;

Boumans; Daniel; Fonctionnaire; 13a, op der Gare, L-9776 Wilwerwiltz; 23.08.1983; Wiltz; LU;

Boumans; Tim; Etudiant; 4, am Gronn, L-9747 Enscherange; 24.09.1985; Wiltz; LU;

De Rond; Cornelis; Employé privé; 1, Pënscherbiërg, L-9776 Wilwerwiltz; 14.04.1956; Emmeloord; LU;

Diederich; Conny; Salariée; 14, Wëlzerstrooss, L-9776 Wilwerwiltz; 17.09.1976; Ettelbruck; LU;

Kayser; Claudia; Etudiante; 1, um Bierg, L-9747 Enscherange; 06.04.1990; Wiltz; LU;

Lentz; Antoinette; Employée privée; 4, Pënscherbiërg, L-9776 Wilwerwiltz; 06.11.1958; Wiltz; LU;

Maurer; Josette; Fonctionnaire; 1, bei Hencksebréck, L-9760 Lellingen; 02.07.1960; Dudelange; LU;

Mayer; Armand; Retraité; 21, ierwescht Duerf, L-9747 Enscherange; 18.07.1949; Clervaux; LU;

Sassel; André; Employé privé; 5, Pënscherbiërg, L-9776 Wilwerwiltz; 20.03.1959; Clervaux; LU;

Scharll; Romaine; Employée privée; 41, rue du Village, L-9748 Eselborn; 06.11.1982; Ettelbruck; LU;

Thies; Germain; Employé privé; 1, bei Hencksebréck, L-9760 Lellingen; 08.01.1957; Schifflange; LU.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une association sans but lucratif qui prend la dénomination «Open Air Kunstfestival» (ci-après «l'association»).

**Art. 2.** L'association a son siège social dans la commune de Kiischpelt.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Objets de l'association

**Art. 4.** L'association a pour objet d'organiser, de développer et de promouvoir un festival d'art en plein air ainsi que ses activités annexes.

## Chapitre III. - Membres, Conditions d'admission et De sortie

**Art. 5.** L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires. Le nombre des membres est illimité. Il ne peut cependant pas être inférieur à trois.

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif toute personne physique et morale qui s'engage à soutenir l'association dans son activité. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote aux assemblées générales.

**Art. 7.** Toute personne physique désirant devenir membre de l'association doit présenter sa candidature au comité d'organisation qui décide à la majorité simple de ses membres. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

**Art. 8.** Peut être nommé membre honoraire, toute personne physique ayant rendu des services ou fait des dons à l'association. Le comité d'organisation décide de la nomination des membres honoraires. Les membres honoraires ne jouissent pas du droit de vote.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd par démission adressée par lettre simple au comité d'organisation ou par l'exclusion. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts ou des règlements éventuels pris en exécution des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

**Art. 10.** Tout membre sortant n'a aucun droit sur les fonds de l'association.

## Chapitre IV. - Structures

**Art. 11.** Les structures de l'association se composent d'un comité d'organisation et de plusieurs groupes de travail, définis par les articles 12 à 37 des présents statuts.

## Chapitre V. - Le comité d'organisation

**Art. 12.** L'association est gérée et administrée par un comité d'organisation de trois membres au moins et de dix-neuf membres au plus, élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale, à la simple majorité des voix des membres effectifs présents.

**Art. 13.** La commune de Kiischpelt dispose du droit de nommer un représentant au comité d'organisation.

**Art. 14.** Le comité d'organisation ainsi élu, nomme parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un coordinateur artistique et un coordinateur technique. Les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier ne peuvent être cumulées.

Les membres du comité d'organisation sont élus pour un terme de trois ans à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les membres sortants sont rééligibles. Le mandat est toujours révocable par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers.

**Art. 15.** Le comité d'organisation se réunit au moins une fois par semestre, sur convocation écrite du président. Celui-ci peut prendre l'initiative de convoquer le comité chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit le convoquer si la moitié des membres du comité d'organisation lui en font la demande écrite.

Le comité ne peut délibérer et statuer que pour autant que la moitié de ses membres soient présents. Sur nouvelle convocation, l'ordre du jour de la séance précédente peut être voté quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

**Art. 16.** Le comité d'organisation prend toutes les décisions à la majorité simple des voix. La voix du président est prépondérante en cas de parité.

**Art. 17.** Le comité d'organisation dispose de tous les pouvoirs de décision excepté ceux réservés par les statuts ou par la loi à l'assemblée générale. Il a pour tâche de prendre toutes les mesures pour l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale, de stimuler la vie de l'association, de gérer les ressources financières, de définir le programme d'activités de l'association et sa mise en oeuvre d'entretenir et gérer les relations avec l'extérieur et étudie tous les moyens propres à atteindre les buts de l'association.

**Art. 18.** Lorsque sans motif plausible, un membre du comité n'assiste pas à trois réunions consécutives, le comité peut soumettre à la prochaine assemblée générale la question de son exclusion du comité.

**Art. 19.** Le comité d'organisation peut se faire assister par des groupes de travail. Il peut déléguer aux groupes de travail tous les pouvoirs de décision qu'il juge nécessaire à l'exécution de leurs tâches. Les groupes de travail ainsi que leurs compétences sont à définir par les présents statuts. Le comité d'organisation est tenu de fixer annuellement un budget, mis à disposition des divers groupes de travail.

**Art. 20. Les attributions du président.** Le président a la police des séances du comité d'organisation et des assemblées. Il dirige les discussions et proclame le résultat des votes. Il veille à l'observation des statuts et à l'application des règlements.

Il représente l'association dans ses rapports avec les autorités publiques et en général vis-à-vis de tiers. Il signe avec le secrétaire les procès-verbaux, les lettres, arrêtés ou délibérations, avec le trésorier les bilans et pièces comptables. Le président peut déléguer son droit de signature.

Le vice-président seconde le président dans sa mission. Il remplace le président qui peut lui déléguer temporairement ses pouvoirs.

**Art. 21. Les attributions du secrétaire.** Le secrétaire est chargé de toute la correspondance avec les autorités publiques, de la communication et des relations avec la presse.

Il se charge, avec l'aide du président et des membres du comité d'organisation, de trouver des sponsors, de l'organisation du concours-live, de toute correspondance avec les artistes et rédige, si exigé, les procès-verbaux du comité et de l'assemblée générale.

**Art. 22. Les attributions du trésorier.** Le trésorier est dépositaire des biens meubles de l'association dont il dresse et conserve l'inventaire. Il est responsable de l'encaisse de l'association et des titres qui lui sont confiés. De même, le trésorier est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée le compte de l'exercice écoulé.

**Art. 23. Les attributions du coordinateur artistique.**

Le coordinateur artistique établit le programme annuel d'animation artistique, veille au respect du budget réservé à ces fins et se charge de toute correspondance avec les artistes (animation de rue). Dans le cas où il n'y a pas de coordinateur artistique, le président et le secrétaire se chargent de ces tâches.

**Art. 24. Les attributions du coordinateur technique.** Le coordinateur technique se charge des installations techniques et électriques nécessaires et veille au respect des prescriptions minimales de sécurité et de santé.

**Art. 25. Les membres.** Les membres assistent le président, le secrétaire et le trésorier dans leurs tâches. Ils donnent leur accord aux choix des programmes du président et du coordinateur artistique ainsi qu'aux différentes décisions qui engagent l'association.

## Chapitre VI. - Les groupes de travail

**Art. 26.** Quatre groupes de travail sont créés au sein de l'association, à savoir, un groupe administratif, un groupe artistique, un groupe technique et un groupe culinaire. Le comité d'organisation peut, par modification des statuts, instaurer de nouveaux groupes, respectivement dissoudre ou modifier les présentes. Le nombre des groupes de travail n'est pas limité.

**Art. 27.** Les groupes de travail se composent de membres du comité d'organisation, de membres de l'association ou même de consultants extérieurs.

**Art. 28.** Lors des réunions du comité d'organisation, les groupes de travail feront rapport au comité d'organisation sur leurs activités et les décisions prises.

**Art. 29.** Les groupes de travail disposent de tous les pouvoirs de décisions que le comité d'organisation leurs délègue.

**Art. 30.** Toute décision, aux seins des groupes de travail est prise à majorité simple. En cas de parité, un avis contraignant du comité d'organisation est demandé.

### A. Le groupe administratif

**Art. 31.** Le groupe administratif se compose du président, du secrétaire, du trésorier et d'un nombre illimité de membres de l'association.

**Art. 32.** Le groupe administratif dispose de tous les pouvoirs de décisions relatives à la tâche administrative, lui confiés par le comité d'organisation.

### B. Le groupe artistique

**Art. 33.** Le groupe artistique se compose du coordinateur artistique et d'un nombre illimité de membres de l'association. Le nombre minimum de membres est fixé à trois.

**Art. 34.** Il dispose de tous les pouvoirs de décisions relatives aux éléments artistiques de l'évènement, tel que le concours-live, les expositions l'animation de rue et les ateliers pour enfants, lui confiés par le comité d'organisation.

### C. Le groupe technique

**Art. 35.** Le groupe technique se compose du coordinateur technique et d'un nombre illimité de membres de l'association. Le nombre minimum de membres est fixé à trois.

**Art. 36.** Il dispose de tous les pouvoirs de décisions relatives à la tâche technique, lui confiés par le comité d'organisation.

### D. Le groupe culinaire

**Art. 37.** Le groupe culinaire se compose d'un membre du comité d'organisation et d'un nombre illimité de membres de l'association. Le nombre minimum de membres est fixé à trois.

**Art. 38.** Il dispose de tous les pouvoirs de décisions relatives à l'alimentation des visiteurs, lui confiés par le comité d'organisation.

### Chapitre VII. - Assemblée Générale

**Art. 39.** L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an au cours du premier trimestre. Le comité d'organisation fixera la date et l'ordre du jour.

**Art. 40.** Le comité d'organisation pourra convoquer des assemblées extraordinaires chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

**Art. 41.** A la suite d'une demande écrite parvenue de la part d'un tiers des membres effectifs, le comité d'organisation doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

**Art. 42.** Les membres effectifs sont convoqués par simple lettre ou imprimé au moins huit jours francs à l'avance par le secrétaire du comité d'organisation.

**Art. 43.** Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants présents, si la loi n'en décide autrement. En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 44.** Chaque année, le comité d'organisation soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et recettes de l'année écoulée.

**Art. 45.** L'assemblée générale désigne deux réviseurs de comptes, chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'association et de fournir à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur leurs constatations et sur l'état des finances de l'association. Leur mandat a une durée de 2 ans.

**Art. 46.** Les modifications aux statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être décidées qu'à la majorité des deux tiers au moins des membres présents ou représentés dans une assemblée générale convoquée à cette fin et composée de deux tiers au moins des membres ayant droit au vote, conformément aux articles 4,8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations dans but lucratif.

### Chapitre VIII. - Avoir social

**Art. 47.** L'avoir de l'association comprend tous les biens meubles et immeubles acquis par elle à titre onéreux ou à titre gratuit et que la loi lui permet de posséder.

**Art. 48.** Le fonds social est alimenté par le produit de l'organisation de ses manifestations, les subsides des pouvoirs publics, les dons et le sponsoring de particuliers, des intérêts de fonds placés et de tout autre profit dont l'association peut jouir légalement.

**Art. 49.** Le comité d'organisation décide souverainement du placement et de la disposition de tous capitaux, de l'emploi des revenus de l'association, de la création de tous les fonds de réserve ou de prévision.

### Chapitre IX. - Le logo de l'association

**Art. 50.** logo de l'association (annexe 1) constitue sa signature officielle, au même titre que son nom. L'association Open Air Konstfestival asbl en est propriétaire et elle en a l'usage exclusif.

Le logo est protégé par les dispositions spécifiques du droit de la propriété intellectuelle. Toute utilisation illicite de la part de qui que ce soit est passible de poursuites judiciaires.

**Art. 51. Description du logo.** Son dessin, à la fois simple et structuré, lui confère une signification évidente. Le logo représente comme élément dominant, le village de Lellingen avec au centre l'église saint-pierre, fondé sur une tache de couleur verte. Le tout est englobé par un carré jaune.

La couleur verte est choisie pour représenter la forêt et l'agriculture, principaux facteurs économiques de notre milieu. La couleur jaune représente le soleil, la fête et la joie, et elle permet d'égayer un univers et de le faire rayonner.

Le coup de pinceau qui se retrouve dans la configuration du logo démontre le côté artistique et culturel de l'association.

### Chapitre X. - Dissolution et Liquidation

**Art. 52.** Au cas où l'association serait dissoute volontairement, l'assemblée générale qui aura décidé la dissolution fixera en même temps les conditions de la liquidation, désignera le ou les liquidateurs et fixera leurs attributions. Le solde actif qui resterait après le paiement du passif sera destiné à une association caritative située au Grand-Duché de Luxembourg et désignée par l'assemblée générale.

### Chapitre XI. - Divers

**Art. 53.** L'association peut se faire assister par des partenaires afin de garantir l'organisation de ses manifestations. Le nombre des partenaires est limité à sept.

**Art. 54.** Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation des membres du comité d'organisation.

**Art. 55.** Une liste indiquant par ordre alphabétique le nom, prénom, domicile et nationalité de chacun des membres de l'association, doit être déposée au registre du commerce et des sociétés dans le mois de la publication des présents statuts.

**Art. 56.** Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations dans but lucratif.

**Art. 57.** Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive du 9 mars 2012. Les statuts entrent en vigueur immédiatement.

Fait à Wilwerwiltz, le 9 mars 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012036876/190.

(120048912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

### **Sarmat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.653.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 22<sup>th</sup> of March.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jacky Man, born in Hong Kong on 1<sup>st</sup> September 1964 and residing in L-4995 Schouweiler, 47, rue G.D. Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg), hereafter represented by Mr Hervé Poncin, manager, residing professionally in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal to him which shall remain annexed with the present deed.

Such appearing person, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

**Art. 1. Formation.** There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name "Sarmat Holding S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;

- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at 25.000,eur represented by 250 shares with a nominal value of 100,eur each and such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium.** In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, or make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Shares.** The Shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 9. Transfers of shares.** In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August, 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 10. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 11. Management.** The Company shall be managed by one or several managers (“the Board of Managers”) who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

**Art. 12. Power of the Manager or of the Board of Managers.** The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 14. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 15. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 17. Liability of the manager or of the Board of Managers.** The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 18. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an approved independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 19. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 20. Annual general meeting.** In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 21. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 23. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the sole manager or as the case may be by the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 24. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.



**Art. 25. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, as the case may be with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

**Art. 27. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first annual general meeting shall be held in the year 2013.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed all the shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Mr Jacky Man, 250 (two hundred fifty) shares

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 25.000,-eur is as of now available to the Company.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500,- euros.

#### *General meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party in his capacity as sole shareholder of the Company, exercising the powers devolved to the general meeting passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one.
2. Is appointed as sole manager for unlimited duration Mr Jacky Man, born in Hong Kong on 1<sup>st</sup> September 1964, residing in L-4995 Schouweiler, 47, rue G.D. Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg).
3. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

## French version

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jacky Man, né à Hong Kong le 1<sup>er</sup> septembre 1964 et demeurant à L-4995 Schouweiler, 47, rue G.D. Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), ci-après représenté par Monsieur Hervé Poncin, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société a comme dénomination "Sarmat Holding S.à r.l."

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 25.000,-eur représenté par 250 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 100,-eur chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts, entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Parts Sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 9. Transferts des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 10. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le "Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

**Art. 12. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des gérant(s).** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois, les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 19. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social, chaque Part Sociale donnant droit à une voix.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront prises à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit toutes les parts sociales et libéré les montants suivants:

Monsieur Jacky Man, 250 (deux cent cinquante) parts sociales

La preuve de cette contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat bancaire, de sorte que la somme de 25.000,-eur est désormais à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500.-eur.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant en sa qualité d'associé unique de la Société, exerçant ainsi les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. A été appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée M. Jacky Man, né à Hong Kong le 1<sup>er</sup> septembre 1964, demeurant à L-4995 Schouweiler, 47, rue G.D. Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg).
3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H.Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: EAC/2012/3851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036413/528.

(120048280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

---

**Encana International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 24.937,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 167.422.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 20 mars 2012*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société de 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012037978/12.

(120051005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2012*

En date du 29 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Arnaud Hurtard en qualité d'Administrateur,
- de nommer Monsieur Jean-Marc Servais, Luxcellence Management Company SA, 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013, en remplacement de Monsieur Arnaud Hurtard, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler et de Monsieur Vincent Strauss en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Asia

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012037944/19.

(120051017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 10.013.517,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.815.

Par résolutions signées en date du 29 février 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrés Virgili, avec adresse au 20, Hinterbergstrasse, 6330 Cham (ZG), Suisse de son mandat de gérant, avec effet au 31 janvier 2012
2. nomination de Amy Yustick, avec adresse au 20, Hinterbergstrasse, 6330 Cham (ZG), Suisse au mandat de gérant, avec effet au 31 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012037957/15.

(120050843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mars 2012*

L'assemblée décide de renommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration: Monsieur Andrea Paulis, Monsieur Giuseppe Gavioli, Me Jacques Loesch et Me Tom Loesch pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée annuelle des actionnaires en 2013.

L'assemblée décide de renommer Ernst & Young S.A. comme réviseur d'entreprises agréé pour l'année 2012.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 15 mars 2012*

Le conseil décide de ré-élire Monsieur Andrea Paulis comme président du conseil d'administration.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012  
Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2012037942/18.

(120050402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 30.880.

*Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale en date du 14 mars 2012*

Il résulte desdites décisions que:

- M. Luca SALZBORN, né le 24.08.1959 à Coira (Grèce), et M. Ivan CURCIO, né le 24.01.1974 à Lugano (Suisse), tous deux avec adresse professionnelle à CH-6900 - 16, Via Canova, ont été nommés administrateurs. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Le mandat des administrateurs:

- \* Dott. Paolo CORNARO, président;
- \* Ing. Vittorio CORNARO, administrateur;
- \* Me Nicolas SCHAEFFER, Administrateur;

est renouvelé pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Le mandat des administrateurs:

- \* Dr. Luigi DELL'ACQUA, Vice-président;
- \* Dr. Marco CARÙ, Administrateur;

n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 27 mars 2012.  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Par mandat  
Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2012037951/25.

(120050438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Rossdale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 144.177.

Aux actionnaires

Je soussignée, Alma Thomas, démissionne en tant que gérant de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Daté, le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012038220/11.

(120050626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**CQS Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.957.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 106.642.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2012 l'associé unique a décidé de nommer Kevin Jones, avec adresse au Dereen Farm, Rue des Fosses à Mortier, JE3 8BJ St. Brelade, Jersey, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012037952/13.

(120050820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Highland VI - CAS (A) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 145.252.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société que le siège social de la Société a été transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012038050/14.

(120051048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**C6 Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 à 17.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs pour une durée de un an. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Après l'Assemblée le conseil se compose comme suit:

Mme Josiane Hein, Présidente du Conseil d'Administration

M. Jean-Marc Fandel, Administrateur

M. Gérald Bridot, Administrateur

L'Assemblée décide de ne pas réduire le nombre d'Administrateur et de laisser une place vacante.

L'Assemblée nomme Ernst & Young comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012037956/22.

(120050450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 124.270,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 123.594.

—  
Par résolutions signées en date du 29 février 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrés Virgili, avec adresse au 20, Hinterbergstrasse, 6330 Cham (ZG), Suisse de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 janvier 2012

2. nomination de Amy Yustick, avec adresse au 20, Hinterbergstrasse, 6330 Cham (ZG) Suisse au mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012037958/15.

(120050841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Equestrean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8533 Elvange, 82, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.822.

—  
*Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 28. März 2012*

1. Das Verwaltungsratsmitglied Martine EHLINGER wird mit sofortiger Wirkung von ihrem Mandat als Verwaltungsrat entbunden.

2. Als neues Verwaltungsratsmitglied wird mit sofortiger Wirkung für die Dauer von 6 Jahren bis zur Generalversammlung in 2018 ernannt Herr Renier GABRIELS, geb. am 25/03/1953 in B-Genk, wohnhaft in B-3740 Bilzen, Heesveld 37.

3. Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder werden verlängert bis zur General-Versammlung in 2018.

4. Das Mandat des Rechnungskommissars wird verlängert bis zur Generalversammlung In 2018.

Echternach, den 28. März 2012.

*Präsident / Sekretär / Stimmzähler*

Référence de publication: 2012037995/17.

(120050810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**HAPOGA, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une cession de parts sociales exécutée en date du 26 mars 2012 entre:

- Third Millennium Investments SA, une société anonyme, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57132,

et,

- Monsieur Bernd Heiser, né le 4 août 1982 à Trèves, Allemagne, et résidant au 10, Zur Festung, D-54318 Mertesdorf, Allemagne.

que dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,00 Euros) chacune, ont été transférées par Third Millennium Investments SA à Monsieur Bernd Heiser.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Monsieur Alfred Schu . . . . .	50 parts sociales
- Third Millennium Investments SA . . . . .	40 parts sociales
- Monsieur Bernd Heiser . . . . .	10 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2012038055/29.

(120050623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**FOTO.LU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.508.

—  
Le commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à r.l. présente sa démission de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.03.2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012038026/12.

(120051181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Dasbourg-Pont SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 96.728.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 mars 2012 à 9.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

L'assemblée constate le changement d'adresse de Jacqueline MATHIEU et Alex HUIJBEN, administrateur et administrateur délégué de la société à savoir: L – 9811 Wahlhausen, 18, Am Duerf.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012037961/16.

(120051176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 374.874.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 décembre 2011 que:

- les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Ralph Sonnenberg . . . . .	504
Total . . . . .	504

- les certificats de parts sociales privilégiées de la société de EUR 25,-chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de certificats de parts sociales privilégiées
Ralph Sonnenberg . . . . .	14.994.476
Total . . . . .	14.994.476

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037962/25.

(120051078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.972.

—  
Le 30 novembre 2011, Henderson Global Investors (Holdings) Limited , Associé unique de la Société décide d'approuver conformément aux statuts de la société et à la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), le transfert de 1000 parts du capital social de la société par Henderson Global Investors (Holdings) Limited

a HGI Group Limited domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 2072534.

Référence de publication: 2012038047/13.

(120050550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**DH M Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.695.

—  
EXTRAIT

En date du 23 mars 2012, DH M S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B162696, associé unique de la Société, a transféré toutes les 12.500 part sociales de la Société à DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B123613.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012037966/18.

(120050876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**DH M Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.697.

—  
EXTRAIT

En date du 23 mars 2012, DH M Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B162695, associé unique de la Société, a transféré toutes les 12.500 part sociales de la Société à DH M Alpha Lux S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B167717.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012037968/18.

(120050869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Southlane 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.288.

—  
Par la présente, les gérants de la société SOUTHLANE 2 S.à r.l. confirment qu'en date du 5 décembre 2011: la société Paddock Fund Administration S.A., ayant son siège social à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous la référence B147.823. au registre de commerce et des sociétés au Luxembourg:

a vendu

1 250 parts de la société SOUTHLANE 2 Sàrl

à

la société Luxembourg Capital S.A. SICAV SIF "Luxcap Development 02 Southlane", ayant son siège social à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré sous la référence B150.581. au registre de commerce et des sociétés au Luxembourg.

Clément GAUTHIER / Gilles BINDELS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012038244/18.

(120051056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Dune Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 83.165.

En date du 28 février 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission des administrateurs suivants avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012:

- Christophe Davezac, administrateur B ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Emmanuel Mougeolle, administrateur de la catégorie B ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Nomination des nouveaux administrateurs de catégorie B suivants avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Willem Adriaanse, avec adresse professionnelle au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg;

- Charles Carthew-Yorstoun, avec adresse au 5831 Sandhurst Lane, Apartment D, 75206 Dallas, Texas, Etats-Unis;

Le Conseil d'Administration a pris en date du 29 février 2012 la résolution suivante:

1. Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 51, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012037972/22.

(120051143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**E-Content Store, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.328.

*Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2012*

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 6 mars 2012 constate:

- Le transfert du siège social du 75, Parc d'Activités au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

- Que l'adresse privée de Monsieur Attila TOTH, gérant de la société à responsabilité limitée ECONTENT Store, se trouve à présent au 2A, Rue d'Ettelbruck, L-9519 Wiltz.

- Que l'adresse du siège de la société TECHNO HOLDING SPF S.A., associé unique de la société à responsabilité limitée E-CONTENT Store, se trouve à présent au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Pour extrait

Référence de publication: 2012037973/15.

(120050398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Mittelmeer Kreuzfahrt Schiffe (M.K.S.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.053.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2012*

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 9 janvier 2012 que:

- Suite à la démission de MARE-LUX S.A. de son mandat d'administrateur, est nommée, avec effet immédiat, la société GES MARITIMES S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148977, ayant son siège au 17, rue de Beaumont L-1219 Luxembourg. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012038162/17.

(120050627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Eleven Dahoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.092.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société du 23 mars 2012*

L'associé unique a pris acte de la démission de Yannick Poos et de Franck Doineau en tant que gérants de la société avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé de nommer Stefan Goebel, demeurant au 14, boulevard F.D. Roosevelt, 2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Yannick Poos, Lars Junkermann, demeurant au 14, boulevard F.D. Roosevelt, 2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Doineau, et Jens Hartmann, demeurant au Charlottenstraße 3, 70182 Stuttgart, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'associé unique a décidé de transférer le siège de la société au 14, boulevard F.D. Roosevelt, 2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eleven Dahoon S.à r.l.*

Manfred Müller

Référence de publication: 2012037975/22.

(120050916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Hauter Peinture, Succursale d'une société de droit étranger.**

**Capital social: EUR 3.000,00.**

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 140.964.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012*

Monsieur HAUTER André, associé unique et seul gérant de la société, a décidé de radier la succursale au Grand-duché de Luxembourg située 2, rue des Joncs à L-1818 HOWALD immatriculée au RCSL sous le numéro B140964.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012038058/13.

(120051052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Engcap Lux MCD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.119.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 13 mars 2012 par les associés de la Société que la nomination de Dwight Cupit, né le 9 mai 1969 à Sydney, demeurant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Raad, London SW3 6RD, Grande-Bretagne, au poste de gérant de catégorie A, a été approuvé avec effet immédiat, en remplacement de Michele Fontana Sabatini.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 mars 2012.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012037980/19.

(120051211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 13 mars 2012 par les associés de la Société que la nomination de Dwight Cupit, né le 9 mai 1969 à Sydney, demeurant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, Grande-Bretagne, au poste de gérant de catégorie A, a été approuvé avec effet immédiat, en remplacement de Michele Fontana Sabatini.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 mars 2012.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2012037982/19.

(120051223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Ecotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.186.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1<sup>er</sup> février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

ECOTRADE S.A.

Référence de publication: 2012037989/15.

(120050979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**Gregorius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.683.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Yvonne CASPAR, femme au foyer, née à Merttert, le 5 août 1932 (i.n. 1932 0805123), veuve de Monsieur Michel GREGORIUS, demeurant à L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a exposé et requis le notaire d'acter ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre le propriétaire des actions créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société peut pour son propre compte acquérir, aliéner, grever d'hypothèques, détenir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "GREGORIUS S.A."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS EURO (4.000.000.- EUR), représenté par MILLE (1.000) actions de QUATRE MILLE EURO (4.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut être engagée par la signature individuelle d'un seul administrateur pour tout engagement n'excédant pas la somme de vingt-cinq mille euro (25.000.- EUR).

Pour toute obligation dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe de deux administrateurs est nécessaire. Cependant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles et de participations nécessitent la signature conjointe de tous les membres du conseil d'administration.



**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant précité a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Madame Yvonne GASPARD, prénommée, actions . . . . .	1.000
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

intégralement libérées moyennant l'apport de Madame Yvonne CASPAR, des immeubles ci-après désignés, à la société, à savoir:

#### *Désignations*

I) Un pré sis à Steinsel, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Steinsel, section B de Steinsel

Numéro 1054/3589, lieu-dit «rue Basse», pré, contenant 74,54 ares.

Titre de propriété

Les époux Michel GREGORIUS-Yvonne CASPAR avaient acquis le prédit immeuble comme suit:

- Partiellement (partie de l'ancien numéro 1054/2092) suivant acte de vente reçu par Maître Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1963, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 août 1963, volume 286, numéro 75.

- Partiellement (partie de l'ancien numéro 1054/2093) suivant acte reçu par ledit notaire Jean POOS, en date du 14 août 1962, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 septembre 1962, volume 257, numéro 112.

- Partiellement (partie de l'ancien numéro 1054/1390) suivant acte reçu par ledit notaire Jean POOS, en date du 29 septembre 1960, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 octobre 1960, volume 198, numéro 106.

II) Deux places sises à Steinsel, rue Basse, inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Steinsel, section B de Steinsel

- Numéro 1054/3494, lieu-dit «rue Basse», place, contenant 6,64 ares.

- Numéro 1054/3497, même lieu-dit, place, contenant 3,21 ares.

Titre de propriété

Les époux Michel GREGORIUS-Yvonne CASPAR avaient acquis les prédicts immeubles comme suit:

- Le numéro 1054/3494, suivant acte de vente reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juillet 2009, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 juillet 2009, volume 2205, numéro 10.

- Le numéro 1054/3497, suivant acte de vente reçu par ledit notaire SECKLER, en date du 27 mars 2009, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 avril 2009, volume 2186, numéro 66.

II) Trois prés sis à Steinsel, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Steinsel, section B de Steinsel

- Numéro 582/1573, lieu-dit «zwischen den Graben», pré, contenant 36,60 ares.

- Numéro 584/1574, même lieu-dit, pré, mesurant 35,70 ares.

- Numéro 585/425, même lieu-dit, pré, mesurant 15,20 ares.

Titre de propriété

Les époux Michel GREGORIUS-Yvonne CASPAR avaient acquis les prédits immeubles comme suit:

- le numéro 582/1573 suivant acte de vente, reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 octobre 1968, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 novembre 1968, volume 446, numéro 120.

- le numéro 584/1574 et 585/425 suivant acte de vente, reçu par Maître Charles MICHELS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1969, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 avril 1969, volume 459, numéro 43.

Les époux Michel GREGORIUS-Yvonne CASPAR étaient mariés sous le régime de la communauté universelle, suivant contrat de mariage reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 septembre 1982.

Monsieur Michel GREGORIUS, de son vivant maître-boulangier e.r., ayant demeuré en dernier lieu à Steinsel, est décédé en date du 4 avril 2003.

Suivant le prédit contrat de mariage du 3 septembre 1982, dans lequel les époux avaient convenu de léguer la totalité de la succession au survivant d'eux, Madame Yvonne CASPAR est devenue propriétaire pour la totalité en pleine propriété des immeubles susdits de I) à II).

Cet apport est évalué à quatre millions euro (4.000.000.- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant " la société "FBK AUDIT S.à r.l.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg B138949) dûment représenté par Monsieur Jean-Marie BODEN, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«...

#### *Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 27 février 2012»

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cent cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Résolution de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

##### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Madame Yvonne CASPAR, prénommée, présidente du conseil d'administration;
- 2.- Monsieur Jean GREGORIUS, retraité, né à Luxembourg, le 18 avril 1952 (i.n. 19520418159), demeurant à L-7307 Steinsel, 43, rue Basse, administrateur;
- 3.- Madame Yvonne GREGORIUS, femme au foyer, née à Luxembourg, le 16 avril 1955 (i.n. 19550416169), demeurant à L-7307 Steinsel, 41, rue Basse, administratrice;

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée Benoy Kartheiser Management S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S Luxembourg B33.849)

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2017

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Y. CASPAR, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10624. Reçu vingt-quatre mille euros 4.000.000,00 € à 0,50 % = 20.000,00.- € + 2/10 = 4.000,00.- € = 24.000,00.- €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036744/196.

(120049115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

**Franconville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 167.696.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 80, Strafford Gate Potters Bar, Hertfordshire EN61PG, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461;

ici représentée par Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de FRANCONVILLE S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra

transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant d'UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé

«administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances (i) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée a souscrit les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 1921, boulevard du Prince Henri.
  - b) Monsieur Benoît DESSY, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
  - c) Madame Hélène MERCIER, employée privée, née le 1<sup>er</sup> février 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration: Monsieur Gregorio PUPINO, précité.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FINSEV S.A., avec siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 103.749.
- 5.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quinze.
- 6.- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil treize.
- 7.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2012. LAC/2012/12947. Reçu € 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036717/201.

(120049523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

### **Stadeco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.732.

### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, née le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Bruno GUILLON, né le 09 avril 1954 à Vichy (France), demeurant F-59700 Marcq-en-Baroeul, 267, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 1<sup>er</sup> mars 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le propriétaire unique de toutes les actions de la société anonyme «STADECO INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 119 du 25 février 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83732.

Le capital social de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante huit euros (248,-EUR) chacune,

L'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'actionnaire unique, propriétaire de l'ensemble des actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ à 900,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11855. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036963/53.

(120049120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

---

**KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts, Société Civile.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.121.

—  
*Auszug aus den Gesellschafterbeschlüssen der Gesellschaft vom 29. Dezember 2011*

Am 29. Dezember 2011 haben die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Kenntnisnahme der Mandatsniederlegung von Herrn Wilhelm BURKE als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Kenntnisnahme der Mandatsniederlegung von Herrn Aloyse WAGNER als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Kenntnisnahme der Mandatsniederlegung von Herrn Jacques WOLTER als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Kenntnisnahme der Mandatsniederlegung von Herrn Friedrich Wilhelm PATT als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2011;
- Kenntnisnahme der Mandatsniederlegung von Herrn Dr. Dierk ERNST als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2011;
- Einberufung der folgenden Personen als neue Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2012 und dies für eine unbefristete Amtsdauer:

\* Herr Dirk-Oliver SCHÄFER, geboren am 1. November 1964 in Schwandorf, Deutschland und wohnhaft in Wolfratshäuser Strasse 47k, D-82049 Pullach, Deutschland; und

\* Herr Bernd JANIETZ, geboren am 26. Juli 1948 in Goslar, Deutschland und wohnhaft in 50, Rue des Sept.-Arpents, L-1139 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. März 2012.

KOWAC Objektgesellschaft bürgerlichen Rechts

Unterschrift

Référence de publication: 2012038109/29.

(120050308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MILLEWé, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg E 2.710.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mars 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012037302/12.

(120049123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

---